

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune  
PYRENEES-ORIENTALES

**ARRETÉ DU MAIRE :DM\_004\_2026**

1 RUE SAINT FRANCOIS, 2EME ETAGE - GRONDIN Rosemay

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans

Vu la délibération DE\_082\_2025 autorisant le Maire à louer l'appartement, 2<sup>ème</sup> étage, 1 rue Saint Francois pour un montant de 540€ mensuel

Considérant la demande de Madame GRONDIN Rosemay qui souhaite louer ce logement.

**Décide :**

**ARTICLE 1:** Un contrat de location de logement nu est établi entre la commune et Madame Rosemay GRONDIN pour la location de l'appartement, 2<sup>ème</sup> étage sis au 1 rue Saint Francois à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 3 ans, à compter du 1er février 2026, moyennant un loyer mensuel de 540€ pour la première année.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 23 janvier 2026

Le Maire

Patrick LECROQ



*Pat lew*

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de réception de l'AR: 23/01/2026

066-216602235-DM\_004\_2026-AU

AGEDI